

Écrit par le 20 décembre 2024

Travaux du Lez : 7,1M€ pour protéger les Bollénois



Attendus depuis 30 ans et les inondations dévastatrices de 1993, ces travaux, une fois achevés, permettront de protéger la population Bollénoise contre une crue d'occurrence tous les 90 ans.

Le Lez va être aménagé depuis Suze-la-Rousse jusqu'en aval de Bollène, ce qui permettra de réduire le débit de la rivière et d'affaiblir une éventuelle crue. D'autre part, les digues présentes sur le territoire de la commune de Bollène vont être renforcées. Aujourd'hui, le débit maximal supporté par ces digues sans risque de crue est de 480m³/s. Lors de crues exceptionnelles, ce débit peut atteindre 605m³/s. Avec ces travaux, le Lez pourra traverser Bollène avec un débit de 530m³/s sans risquer d'inonder la ville. A l'issue du chantier, les Bollénois seront protégés contre une crue dite « Q90 », c'est-à-dire quasiment centennale. En plus de protéger les habitants, ce chantier permettra d'adapter la ville aux conséquences du changement climatique.

Ecrit par le 20 décembre 2024

Ce chantier, qui représente un investissement de 7,1M€, est prévu pour durer 3 ans et débutera en septembre 2023. Il sera mené par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), présidé par Anthony Zilio, maire de Bollène, président de la communauté de Communes Rhône Lez Provence et conseiller départemental du canton de Bollène.

Le périmètre de la première phase de travaux

La première phase de travaux débutera en septembre 2023 et s'achèvera en mars 2024. Durant cette période, deux postes de travaux seront enclenchés et concerneront le lit de la rivière :

- Reconstruction de la digue rive droite, à l'aval du Pont de Chabrières. Cette reconstruction s'effectuera par tronçons d'une vingtaine de mètres chacun, depuis l'aval vers l'amont. Techniquement, il s'agit de décaper la digue côté rivière, de terrasser, de poser des gabions puis de remblayer à l'arrière des gabions avant de réaliser les finitions de surface.
- Sur le secteur de la « passe à poissons », les premiers travaux consisteront en une démolition/reconstruction, une réfection du seuil des Jardins puis la pose d'encrochements.

PCS : un outil d'alerte et d'information de la population

Les travaux de renforcement des digues consistent en une démolition puis une reconstruction. Durant cette phase, les digues sont donc fragilisées, ce qui accentue le risque en cas de fortes pluies. La ville de Bollène déclare s'organiser, notamment via le plan communal de sauvegarde (PCS), pour informer les riverains des travaux en cas de risque de crue. Les personnes menacées par une éventuelle montée des eaux seront alertées, prises en charge et évacuées vers la salle Georges Brassens et la salle de La Cigalière.

La ville invite les habitants de cette zone à se signaler auprès des services communaux en s'inscrivant dans le plan communal de sauvegarde.

J.R.